

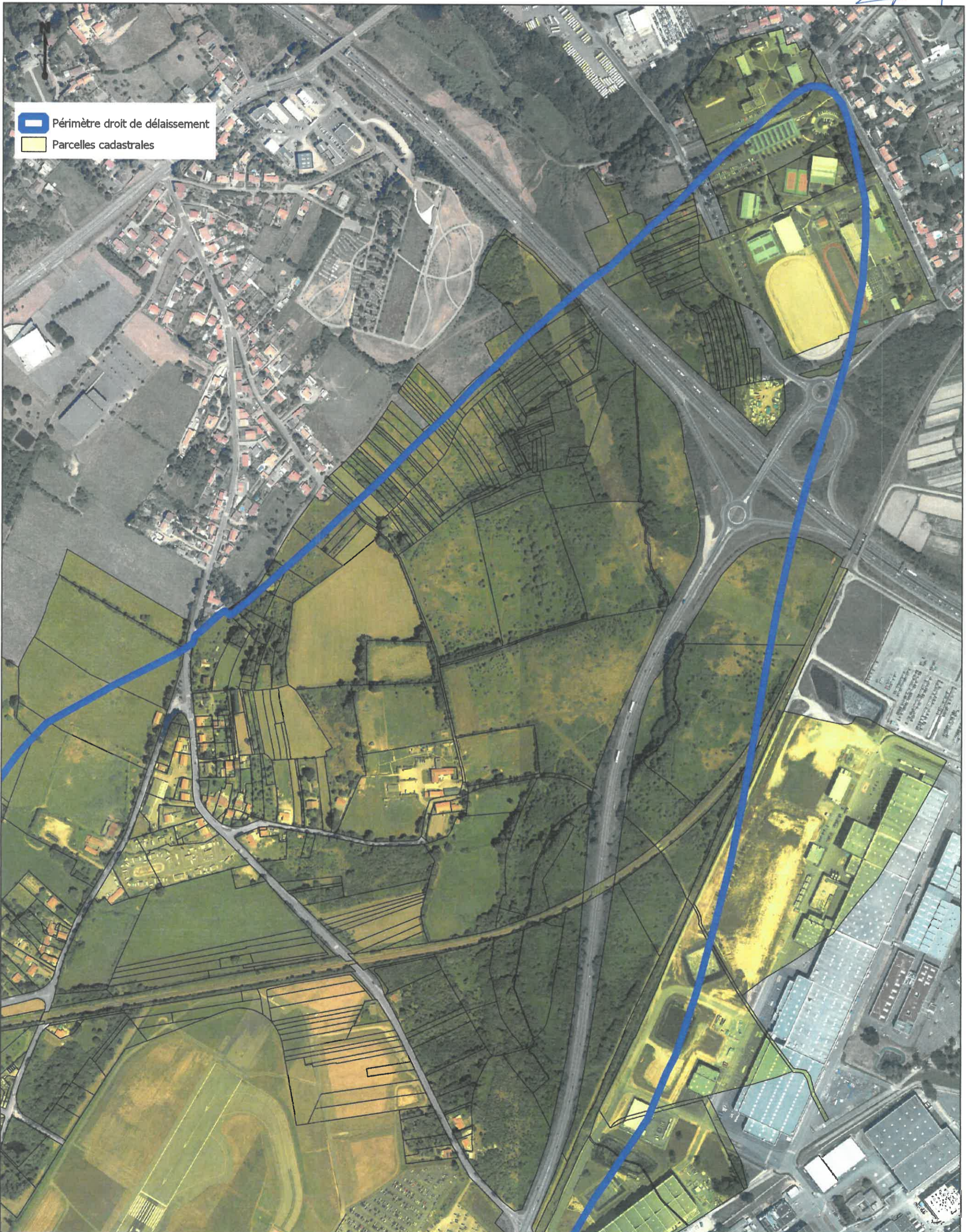
**Périmètre du droit de délaissement prévu par le décret n°2021-470 du 19/04/21
pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes Atlantique des dispositions
de l'article L. 6353-3 du code des transports.**

Le Rapporteur,

0 500 m



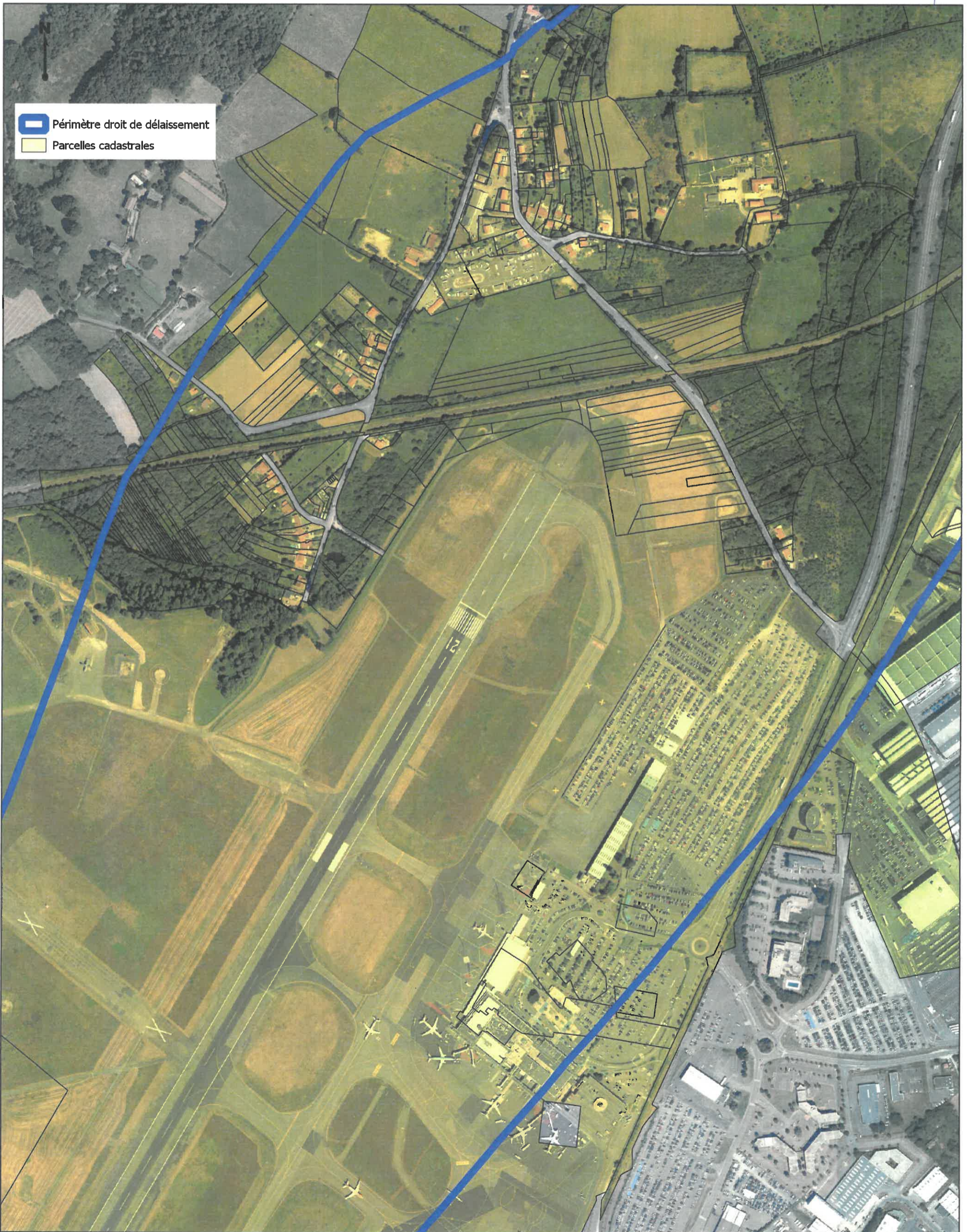
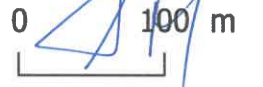
Fond de carte : SCAN 25© 2016 (IGN)
Echelle : 1 / 25 000ème en A3
Projection : Lambert 93 / Système de coordonnées : RGF 93



**Périmètre du droit de délaissement prévu par le décret n°2021-470 du 19/04/21 17 MARS 2021
pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes Atlantique des dispositions
de l'article L. 6353-3 du code des transports.**

Le Rapporteur,

Parcelles cadastrales - Zoom 2



**Périmètre du droit de délaissement prévu par le décret n° 2021-470 du 19/04/21
pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes Atlantique des dispositions
de l'article L. 6353-3 du code des transports.**

17 MARS 2021

Le Rapporteur,

Parcelles cadastrales - Zoom 3



Vu à la Section des Travaux Publics
du Conseil d'État

**Périmètre du droit de délaissement prévu par le décret n° 2021-470 du 19/04/21
pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes Atlantique des dispositions 17 MARS 2021
de l'article L. 6353-3 du code des transports.**

Le Rapporteur,

Parcelles cadastrales - Zoom 4



Parcelles cadastrales - Zoom 5

0 100 m

Le Rapporteur,



**Périmètre du droit de délaissement prévu par le décret n° 2021-470 du 19/04/21
pris pour l'application à l'aérodrome de Nantes Atlantique des dispositions
de l'article L. 6353-3 du code des transports.**

17 MARS 2021

Le Rapporteur,

Parcelles cadastrales - Zoom 6

